

MINUTE

DECISION DU

17 novembre 2020

N° E20000064 /78

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

LE PRÉSIDENT PAR INTERIM DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : type n° 1

Vu enregistrée le 6 novembre 2020, la lettre par laquelle le maire de la commune de CROSNE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Révision du règlement local de publicité (RLP) de la commune de Crosne ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Joël EYMARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de CROSNE et à M. Joël EYMARD.

Fait à Versailles, le 17 novembre 2020.

Le Président par intérim

Sébastien DAVESNE

